

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 19 décembre 2008

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°6

ARRÊTÉ

portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Balleroy et Caumont-l'Eventé (Calvados).

Du 25 novembre 2008

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Balleroy et Caumont-l'Eventé (Calvados).

Du 25 novembre 2008

NOR D E F G 0 8 5 2 8 2 7 A

Références :

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26.
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.
Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150. ; BOEM 105.2.1, 110.3.5.1, 650.1.1) modifié.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°48 du 19 décembre 2008, texte 6.

Art. 1er. Les circonscriptions des brigades territoriales de Balleroy et Caumont-l'Eventé (Calvados) sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2009 dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Balleroy et Caumont-l'Eventé exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale ⁽¹⁾.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Caumont-l'Eventé	Anctoville	Anctoville
	Cahagnes	Cahagnes
	Caumont-l'Eventé	Caumont-l'Eventé
	Cormolain	Cormolain
	Dampierre	Dampierre
	Foulognes	Foulognes
	Hottot-les-Bagues	Hottot-les-Bagues
	La Bazoque	La Lande-sur-Drôme
	La Lande-sur-Drôme	La Vacquerie
	La Vacquerie	Les Loges
	Les Loges	Lingèvres
	Lingèvres	Livry
	Livry	Longraye
	Longraye	Saint-Germain-d'Ectot
	Saint-Germain-d'Ectot	Saint-Jean-des-Essartiers
	Saint-Jean-des-Essartiers	Sainte-Honorine-de-Ducy
	Sainte-Honorine-de-Ducy	Sallen
	Sallen	Sept-Vents
	Sept-Vents	Torteval-Quesnay
	Torteval-Quesnay	
Balleroy	Balleroy	Balleroy
	Cahagnolles	Cahagnolles
	Castillon	Castillon
	Le Breuil-en-Bessin	La Bazoque
	Le Melay-Littry	Le Breuil-en-Bessin
	Le Tronquay	Le Melay-Littry
	Litteau	Le Tronquay
	Montfiquet	Litteau
	Noron-la-Poterie	Montfiquet
	Planquery	Noron-la-Poterie
	Saint-Paul-du-Vernay	Planquery
	Sainte-Marguerite-d'Elle	Saint-Paul-du-Vernay
	Saon	Sainte-Marguerite-d'Elle
	Saonnet	Saon
	Tournières	Saonnet
	Trungy	Tournières
	Vaubadon	Trungy
		Vaubadon